

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 octobre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 138 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Chistian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Mireille BALOCCO représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis BONAN représenté par Pascal CHAIX - Sylvia BONIFAY représentée par Christine ORTIZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Didier DAVITIAN représenté par André ESSAYAN - Pascal GILLET représenté par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Michel LO IACONO représenté par Patricia COLIN - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Roger MERONI représenté par Georges ROSSO - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Jean-Louis TIXIER représenté par René CANEZI - Maxime TOMMASINI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Paul HUBAC - Mourad KAHOU - Gabriel PERNIN - Jean-Pierre REPIQUET.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-708/08/CC

■ Attribution d'une subvention de Marseille Provence Métropole à l'association POPsud pour le développement du pôle de compétitivité " Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie " et approbation d'une convention DDEAIG 08/1754/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'optique-photonique est une technologie clé et un des secteurs économiques en très forte expansion dans le monde, technologies rendus lisibles en région PACA depuis 2000 par l'association Popsud.

Les récents développements et innovations technologiques (micro-optique - télécommunications – spatial – instrumentation – laser) ainsi que les multiples applications de cette technologie (défense, médical, robotique, micro et nanotechnologies) font du secteur de l'optique-photonique un enjeu majeur de développement.

L'agglomération marseillaise et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentent aujourd'hui un pôle d'excellence reconnu au plan national et international en matière d'optique et de photonique, tant au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, que de l'industrie et du transfert de technologie, et concentrent ainsi près de 20 % du potentiel national.

Le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole concentre une très large part du potentiel du Pôle de compétitivité : 30% des effectifs d'emploi de R&D et 41% des projets labellisés associant des entreprises et laboratoires de recherche. De plus, le secteur est dynamique avec un taux de croissance de l'emploi industriel en 2007 de 10%.

Il bénéficie par ailleurs de la présence de grands groupes comme EUROCOPTER et de plus d'une centaine de PME performantes et innovantes (Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek...), d'écoles d'ingénieurs, telle l'Ecole Centrale Marseille, et d'une vingtaine de laboratoires de recherche de dimension nationale et internationale, regroupant plus de 300 chercheurs, tels que le Laboratoire d'Astrophysique de Marseille, le Laboratoire de Matériaux et de Microélectronique de Provence, l'Institut Fresnel, le Laboratoire Lasers Plasmas et Procédés Photoniques,...

L'ensemble des compétences régionales a été fédéré dans l'association Popsud en 2000. Le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert ambitionne d'en être la tête de réseau régionale.

En effet, le Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, associé au campus de Saint-Jérôme accueille la quasi-totalité des compétences marseillaises liées à l'optique et à la photonique, avec notamment :

- L'Observatoire Astronomique Marseille Provence.
- Le regroupement de la recherche en optique-photonique de l'Université d'Aix-Marseille III et de l'Université de Provence au sein de l'Institut Fresnel.
- L'Ecole Centrale Marseille dans laquelle la composante photonique est importante.
- Des entreprises du domaine de l'optique et de la photonique dont Cybernétix, Synapsys, Opal, Uratek, Light Technologies...

En 2007, Popsud a poursuivi son travail de fédération de la filière optique et compte 160 adhérents. Le pôle « Systèmes complexes d'optique et d'imagerie » a labellisé 24 nouveaux projets collaboratifs, 10 sont aujourd'hui financés pour un montant de 20 millions d'euros (8 millions d'euros de fonds publics, 12 millions d'euros de fonds privés). 4 de ces projets concernent la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour un financement de 10 millions d'euros.

Par ailleurs, outre la mission d'animation qu'assure Popsud en lien avec le Technopôle un travail est en cours avec la pépinière Marseille Innovation pour la définition d'un centre de ressource intégré au futur Hôtel Technologique 2.

Ce centre de ressource a vocation à mutualiser des équipements scientifiques liés aux métiers de l'optique pour des entreprises en création au sein de l'Hôtel Technologique 2 dont la Communauté Urbaine assure la maîtrise d'ouvrage.

Dans le prolongement des actions menées en 2007, Popsud propose pour 2008 un ensemble d'actions qui s'inscrivent dans le cadre des axes stratégiques du pôle.

- **Valoriser** les ressources de la recherche régionale par des transferts de technologies vers l'industrie et la multiplication des projets coopératifs avec les entreprises.
- **Développer** la filière sur un plan économique en accroissant la visibilité des ressources territoriales et donc en renforçant l'attractivité du territoire. Il s'agit de concrétiser une croissance exogène du pôle.
- **Positionner** le pôle vis à vis des institutions européennes et de ses concurrents européens, développer le pôle sur une échelle interrégionale.
- Des **projets transversaux** pour améliorer le développement du pôle : communication ...

L'accent sera donc porté sur :

- l'animation technologique du pôle,
- le recensement et la sensibilisation à la formation,
- l'émergence et la labellisation des projets collaboratifs.

Le budget prévisionnel de POPsud pour 2008 s'élève à 1 022 000 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- Rémunération personnel et charges sociales	393 000€
- Autres charges	136 000€
- Déplacements	93 000€
- Publicité-Impression-Edition	85 000€
- Achat et fournitures administratives	79 000€
- Services externes et petits matériels	74 000€
- Missions réceptions	74 000€
- Etudes	45 000€
- Frais postaux téléphone et taxes	43 000€

Les recettes sont principalement constituées par :

- Conseil Régional PACA	
dont FSE(Hors actions collectives)	295 000€
- Recettes et cotisations	150 000€
- Ventes de produits finis, prestations de services	10 000€
- Conseil Régional Languedoc Roussillon	20 000€
- Toulon Provence Méditerranée	20 000€
- DRIRE	85 000€
- FRED	150 000€
- Ville de Marseille	55 000€
- Communauté Urbaine MPM	60 000€
- Communauté du Pays d'Aix	40 000€
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile	17 000€
- Conseil Général 13	50 000€
- Conseil Général 06	40 000€
- Conseil Général 83	30 000€

Considérant la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté et l'importance du pôle de compétitivité « Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie » porté par Popsud, il est proposé au Conseil de Communauté de participer au titre de l'année 2008 pour un montant de 60 000 euros à l'Association Popsud, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le pôle de compétitivité « Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie » porté par Popsud.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'une subvention de 60 000 euros à Popsud pour le développement du pôle de compétitivité « Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie »

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et Popsud fixant les obligations respectives des signataires et les modalités d'attribution de subvention pour le développement du pôle de compétitivité « Photonique : systèmes complexes d'optique et d'imagerie ».

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole de l'exercice 2008 – chapitre 67, article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B 330.

Le Vice-Président Délégué
Aux Technopoles

Francis GIRAUD

Le Président Délégué de la Commission
Développement Durable – Innovations –
Prospective

Eric DIARD

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI